

Dès le 1^{er} mars 2023

À TERVILLE



COLLECTE DES DÉCHETS VERTS EN PORTE À PORTE

Cette prestation a pour objectif de prendre en charge **les petits volumes de déchets verts**. Elle ne se substitue pas aux apports en déchetterie et n'a pas vocation à collecter l'ensemble des déchets verts produits dans un jardin.

Quels sont les déchets collectés ?

- > Les tontes de gazon,
- > Les feuilles mortes,
- > Les **petits** branchages.

Ne sont pas autorisés

- > Les déchets alimentaires (épluchures, restes de repas, etc.),
- > Les bacs et sacs contenant des sacs plastique, verres, métaux, terre et autres indésirables non compatibles avec le procédé de compostage,
- > Les tontes, les feuilles et les branchages présentés en vrac sur le trottoir ou dans tout autre contenant non fourni par la CAPFT.

Comment ?

- > Les végétaux doivent être déposés en vrac dans le bac vert,
- > Seuls les bacs vendus par la CAPFT sont collectés (40 €) : formulaire sur le site de l'Agglo
- > Un bac collecté/vendu par foyer.

Les déchets devront être présentés la veille de la collecte à partir de 19h. Un camion de collecte récupérera les déchets verts présentés en bacs verts. Ceux-ci seront valorisés sur une plate-forme de compostage.

VOS JOURS DE COLLECTE

Le mardi, tous les 15 jours

7 et 21 mars / 4 et 18 avril / 2, 16 et 30 mai / 13 et 27 juin / 11 et 25 juillet / 8 et 22 août / 5 et 19 septembre / 3, 17 et 31 octobre / 14 et 28 novembre.

Attention, les collectes de déchets verts tombant un jour férié ne sont pas rattrapées : pensez à anticiper ou profitez-en pour tester le paillage !

Toutes les infos sur :

le Pass Déchet, les collectes, le tri des déchets,
les déchetteries, le compostage, les encombrants...



agglo-thionville.fr



Un doute, une question sur vos collectes ?

Contactez le service Environnement :

03 82 526 526 ou environnement@agglo-thionville.fr